

Règlement du concours de dessin

Esprit Calvet

2011

Les candidats devront respecter les règles suivantes :

- Le dessin devra être réalisé sur un format Raisin (65 X 50 cm).
- Sur un support souple : papier de qualité supérieure.
- Grammage maximum : 380 grammes.
- Torchon aquarelle.
- Le papier peut être préparé ou teinté si nécessaire.
- La toile peut être encollée, préparée non montée sur châssis à l'exclusion des cartons toilés.

Les techniques autorisées sont :

- Le crayon graphite
- La pierre noire,
- La pointe d'argent
- « Les trois crayons » sur papiers mi- teinte.
- Le fusain sur Ingres bien fixé et protégé par un papier de soie
- La plume
- Le calame
- Le stylo
- Le rotring
- Lavis à l'encre de Chine, au bistre, à la sépia ou toute autre aquarelle monochrome.
- Feutre, crayon billes et autres sont acceptés mais déconseillés à cause de leur fragilité ou leur vieillissement douteux.

Sont exclus :

- Les pastels secs et gros (trop fragiles)
- L'aquarelle en couleurs
- Les peintures : ganache, œuf, vinyls, acryliques, huiles, alkydes...

Outre les techniques pures déjà citées, les techniques composites sont naturellement admises à l'exclusion des montages photographiques, traitement de papier à but de tirages photographiques complets ou partiels, techniques reprographiques, jet d'encre, laser, images numériques et transferts.

Pour s'inscrire, il suffit de remplir la fiche d'inscription à retirer et à adresser à la Fondation Calvet jusqu'au 29 avril 2011 inclus. Suite à l'inscription, une carte vous sera remise qui vous donnera un droit d'entrée au Musée Calvet aux heures d'ouverture (tous les jours sauf le mardi). <http://www.musee-calvet.org/>

Le dépôt des dessins se fera à la Fondation Calvet sise 63, rue Joseph Vernet, au plus tard **le jeudi 10 Novembre 2011 à 17h00.**

La remise des prix, en présence des participants, se fera début décembre 2011.

Le jury pourra demander un entretien aux candidats sélectionnés.

Les décisions du jury seront sans appel.

Les lauréats seront avisés personnellement et les résultats communiqués par voie de presse.

L'âge limite pour concourir est de 24 ans (dans l'année 2011). Les personnes ayant obtenu le prix précédemment ne peuvent se présenter au concours.

Les dessins primés restent la propriété de la Fondation Calvet.

Informations sur notre site : <http://www.fondation-calvet.org/>